

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 24/07/2025

Séance du 31 juillet 2025

*L'an deux mille vingt-cinq et le trente-un du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBLOND, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Michel WOLKOWICKI

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Eloi ALBET, Michel SIMONIN

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Francis CULIE à Jean-Philippe SABATHIER, Eva LE CHARPENTIER à Cyril TOUZET, Claude SERS à Jean-Claude TOUREL, Patrice VIALA à Monique ALIÈS

**Absents excusés :** Laure BERNAT, Jean-Louis CABANES, Séverine DRESSAYRE, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Jean-François ROUSSET

**Absents :** Philippe GIGANON, David MAURY

**Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance**

-----  
N°20250731\_094

**Objet : DETR voirie 2025 – révision du plan de financement**

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que le programme annuel 2025 de travaux envisagés sur la voirie communautaire et approuvé par la délibération N° 20241219\_155 en date du 19 décembre 2024, a été retenu par Madame la Sous-Préfète de Millau, dans le cadre de la programmation DETR 2025.

Sur la base des montants retenus par les services de l'État pour la DETR 2025, à savoir un montant de travaux subventionnables de 360 000,00 € hors taxe et un montant de subvention de 90 000,00 € (25 %), Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur un nouveau plan de financement de l'opération.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR sur programme annuel (25 %)	:	90 000,00 €
- Autofinancement	:	270 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer les démarches nécessaires en vue de l'obtention de l'arrêté de subvention et pour la programmation et la réalisation desdits travaux.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*La Présidente,*

*Monique ALIÈS*

